

Intact Corporation financière fait le point sur les catastrophes survenues au quatrième trimestre

TORONTO, le 12 janv. 2024 /CNW/ - Intact Corporation financière (TSX : IFC) a fait le point aujourd'hui sur les sinistres liés aux catastrophes du quatrième trimestre de 2023 qui ont touché les secteurs d'activité où nous sommes présents et ceux que nous avons abandonnés.

La société estime que le coût total des sinistres liés aux catastrophes¹ pour cette période était d'environ 200 millions de dollars avant impôt et déduction faite de la réassurance² (pour un effet après impôt de 0,85 \$ sur notre résultat opérationnel net par action³). Le tableau ci-dessous répartit les coûts par secteur d'activité :

Canada : Canada :					
(en millions de dollars canadiens)	Assurance des particuliers	Assurance des entreprises	R.-U. et international	États-Unis	Total
Coût total des sinistres liés aux catastrophes pour l'année en cours	6	24	152	18	200

- Les sinistres liés aux catastrophes au Royaume-Uni et à l'international sont attribuables à deux tempêtes de vent violentes en octobre, les tempêtes Ciaran et Babel.
- Au Canada et aux États-Unis, les sinistres liés aux catastrophes résultent de conditions météorologiques et d'événements non météorologiques.

De plus, en assurance habitation des particuliers au Royaume-Uni, les sinistres liés à des catastrophes découlant des deux tempêtes de vent d'octobre au Royaume-Uni ont totalisé 65 millions de dollars (avant impôt, déduction faite de la réassurance). Ces sinistres seront comptabilisés dans le poste des unités d'exploitation abandonnées au T4 de 2023, de même que les résultats de souscription de toutes nos unités d'exploitation qui ont été abandonnées, incluant celles en assurance des particuliers au Royaume-Uni.

¹ Pour obtenir des précisions sur nos prévisions, notre définition et notre politique de divulgation relatives aux sinistres liés aux catastrophes, veuillez vous reporter à la section 11 de notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui est intégré par renvoi. Ce document est publié sur notre site Web à l'adresse www.intactfc.com et sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

² Aucun des sinistres liés aux catastrophes du trimestre n'a atteint le seuil de réassurance prévu par les traités de réassurance en cas de catastrophe d'Intact Corporation financière.

³ Le RONPA est un ratio non conforme aux PCGR qui n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS (ou PCGR) et peut ne pas être comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés de notre secteur. Il correspond au résultat opérationnel net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation quotidiennement au cours d'une période donnée. Le résultat opérationnel net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires est une mesure non conforme aux PCGR qui représente le résultat net attribuable aux actionnaires, exclusion faite de l'incidence après impôt des résultats non opérationnels, déduction faite du résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (composante non opérationnelle), des dividendes sur les actions privilégiées et des autres distributions sur les titres de capitaux propres. Voir les mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières à la fin du présent communiqué.

À propos d'Intact Corporation financière

Intact Corporation financière (TSX : IFC) est le plus important fournisseur d'assurance de dommages au Canada, l'un des principaux fournisseurs d'assurance spécialisée dans le monde et, avec RSA, un chef de file au Royaume-Uni et en Irlande. La société a connu une croissance interne et par acquisition, et ses primes annuelles totalisent plus de 21 milliards de dollars.

Au Canada, Intact distribue ses produits d'assurance sous la marque Intact Assurance grâce à un vaste réseau de courtiers, notamment sa filiale en propriété exclusive BrokerLink, et directement aux consommateurs par belairdirect. Intact offre également des solutions d'assurance pour les groupes d'affinité par l'intermédiaire de Johnson Assurance.

Aux États-Unis, Intact Assurance Solutions spécialisées offre une gamme de produits et services d'assurance spécialisée par l'entremise d'agences indépendantes, de courtiers régionaux et nationaux, de grossistes et d'agences générales de gestion.

Au Royaume-Uni, en Irlande et en Europe, Intact offre des solutions d'assurance pour les particuliers et les entreprises ainsi que d'assurance spécialisée sous les marques de RSA.

Énoncés prospectifs

Certains des énoncés figurant dans le présent communiqué de presse sont des « énoncés prospectifs ». Ces énoncés comprennent, notamment, des estimés du coût des sinistres, incluant sur la base du résultat par action. Les expressions telles que « anticiper », « s'attendre à », « croire », « estimer », « pouvoir », « viser », « prévoir », « planifier », « prédire », « projeter » ou d'autres expressions ou mots semblables, ou leur forme négative, indiquent en général des énoncés prospectifs. À moins d'une mention contraire, les énoncés prospectifs contenus dans ce communiqué de presse sont faits à la date de ce communiqué et sont sujets à changement.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur les estimations et hypothèses de la direction à la lumière de l'expérience et de la perception de la direction des tendances historiques, de la conjoncture actuelle et des développements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs que la direction estime appropriés dans les circonstances. De nombreux facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels, le rendement ou les réalisations de la société ou des événements à venir ou des faits nouveaux diffèrent de façon importante de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs. Dans le cas du coût estimatif des sinistres et des pertes, en raison de la nature préliminaire de l'information disponible pour la préparation d'estimations, les estimations futures et le coût réel et la catégorisation des pertes et sinistres liés aux événements décrits ci-dessus pourraient être sensiblement différents des estimations courantes.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué sont tous visés par les présentes mises en garde et les mises en garde figurant à la section « Gestion des risques » du rapport de gestion de la société du troisième trimestre de 2023 (sections 17 et 18) et du rapport de gestion de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (sections 30 à 34), aux notes 10 et 13 de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et dans la notice annuelle de la société datée du 7 février 2023, qui peuvent tous être consultés sur notre site Web au www.intactfc.com ou sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca. Ces facteurs ne constituent pas une liste exhaustive des facteurs qui pourraient avoir une incidence sur la société. Ces facteurs devraient, toutefois, être examinés avec soin. Bien que les énoncés prospectifs soient fondés sur des hypothèses que la direction juge raisonnables, la société ne peut garantir aux investisseurs que les résultats réels seront conformes à ces énoncés prospectifs. Les investisseurs ne devraient pas se fier aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions et doivent s'assurer que l'information précédente est considérée avec soins lors de l'examen des énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse. Les lecteurs ne devraient pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs formulés dans le présent communiqué. La société n'a pas l'intention de mettre à jour ni de réviser les énoncés prospectifs, et ne s'engage pas à le faire, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf dans la mesure exigée par la loi.

Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières

La Société utilise tant les mesures PCGR que certaines mesures non conformes aux PCGR pour évaluer le rendement.

Les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR (calculés à l'aide de mesures financières non conformes aux PCGR) n'ont pas de définitions normalisées prescrites par les PCGR et peuvent ne pas être comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés. La direction s'appuie sur ces mesures et ratios pour évaluer le rendement de la Société.

Les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR utilisés dans le présent communiqué et les rapports financiers de la Société comprennent le RONPA, le RCP opérationnel, la VCPA, le ratio combiné, le ratio des sinistres, le ratio des frais, les PBS, les PDS et le ratio de la dette sur le capital total ajusté.

Pour de plus amples renseignements sur ces mesures financières supplémentaires, ces mesures financières non conformes aux PCGR et ces ratios non conformes aux PCGR, y compris les définitions et les raisons pour lesquelles ces mesures fournissent de l'information utile, se reporter à la section 19 intitulée « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » du rapport de gestion du T3-2023 de la Société daté du 7 novembre 2023, laquelle section est intégrée par renvoi dans le présent communiqué et peut être consultée sur le site Web de la Société au www.intactfc.com et sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

SOURCE Intact Corporation financière

<https://salledepresse.intactfc.com/2024-01-12-Intact-Corporation-financiere-fait-le-point-sur-les-catastrophes-survenues-au-quatrieme-trimestre>